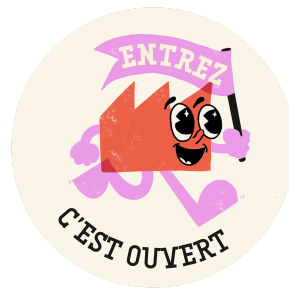


Semaine de la finance solidaire : du 10 au 16 novembre 2025

“Entrez, c’est ouvert !” Épargner au service de la revitalisation rurale



Plus de 500 000 € collectés sur un objectif total de 1,5 million d’euros : grâce à cette épargne citoyenne, Villages Vivants s’apprête à redonner vie à plusieurs cafés, épiceries et tiers-lieux dans les campagnes dès 2026, en réponse à la désertification rurale. Un modèle inspirant de revitalisation des territoires, auquel il est encore possible de contribuer.

Ouvrir des commerces en milieu rural, c’est vital

Dans un contexte de désertification des villages et de montée des inégalités territoriales, Villages Vivants agit concrètement pour faire revivre les centres-bourgs grâce à un modèle singulier de **foncière solidaire**, qui œuvre en faveur du lien social au sein des villages.

Cette levée de fonds permet à la foncière coopérative d’**acheter et rénover des locaux vacants en milieu rural** afin d’y installer des commerces et services de proximité : épiceries coopératives, cafés associatifs, ateliers artisanaux, tiers-lieux... Autant d’initiatives dont l’existence nécessite un montage financier spécifique (les porteurs de projets ayant rarement les fonds pour le bâti, et les banques se montrant souvent frileuses), et qui bénéficient à tous !

Pourquoi investir ?

Participer à la levée de fonds permet à la coopérative Villages Vivants d’investir l’épargne citoyenne dans des lieux qui participent à la vitalité de leur territoire.

Il s'agit donc d'un moyen d'agir directement en faveur de projets collectifs à échelle humaine, qui créent du lien social, dynamisent les villages et construisent un avenir prospère pour les habitants. Les citoyens, entreprises et collectivités qui prennent des parts sociales deviennent sociétaires de Villages Vivants, ce qui délivre un droit de vote au sein de la coopérative.

Participer à la levée de fonds, ça sert à :

- Soutenir la revitalisation des territoires ruraux
- Sortir son argent des banques et s'assurer de l'utilité de son placement
- Participer à un modèle de propriété alternatif, à rebours des logiques individuelles et patrimoniales
- Investir dans la pierre et la préservation du patrimoine ancien
- Bénéficier d'un avantage fiscal (réduction d'impôt de 25 %, [sous conditions](#)).



La coopérative Villages Vivants est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale et bénéficie depuis 2024 du label Finansol, qui garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne.



L'Hôtel des Voyageurs, bar-restaurant et espace multiactivités à Tours-sur-Meymont (530 habitants), dans le Puy-de-Dôme

Comment rejoindre l'aventure ?

En créant un compte sur la [plateforme sécurisée](#) de Villages Vivants. Il suffit ensuite de choisir le nombre de parts sociales (à partir de 100 euros) et/ou de titres participatifs souhaités (à partir de 1000 €).

	LES PARTS SOCIALES (PS)	LES TITRES PARTICIPATIFS (TP)
A qui s'adresse ce type de produit financier ?	Aux personnes (physiques et morales) qui souhaitent participer à la gouvernance (1 personne = 1 voix) et acceptent un avantage financier un peu plus faible pour soutenir les projets de la coopérative	Aux personnes (physiques et morales) qui souhaitent soutenir financièrement la coopérative sans en être membres et bénéficier d'un avantage financier un peu plus important
A partir de combien ?	dès 100 €	dès 1 000 €
Quelle rémunération ?	0 %	1 % par an capitalisé, paiement des intérêts à la 7ème année
Quelle durée du placement ?	Pas de durée minimum MAIS doivent être conservés 5 ans	7 ans minimum
Quand peut-on être remboursé ?	Après décision de l'AG suivant votre investissement (généralement mi-juin)	Bloqué pendant 7 ans puis décision de l'AG suivant votre investissement (généralement mi-juin)
Mon investissement donne-t-il réduction fiscale ?	Oui de 25% du montant de l'investissement via le dispositif IR-PME (pour les particuliers)	

Ces investissements augmentent le capital de la coopérative.

Rejoignez-nous pour redonner vie aux villages !

Une dynamique collective pendant la Semaine de la finance solidaire

À l'occasion de la **Semaine de la finance solidaire** organisée par **Fair du 10 au 17 novembre 2025**, Villages Vivants s'associe à trois autres acteurs engagés — **La Nef, Énergie Partagée et la Coopérative Oasis** — pour proposer une série de **webinaires gratuits** à destination des citoyen.nes et des investisseur.ses solidaires :

[🔗 Infos et inscriptions aux webinaires](#)

Ces temps d'échange visent à **éclairer les particuliers ou investisseurs sur l'investissement solidaire**, à faire découvrir les projets concrets financés sur le terrain, et à montrer qu'il est possible de **donner du sens à son épargne**, tout en soutenant des dynamiques locales de transition.



« Villages Vivants, c'est une promesse, c'est un espoir. C'est une contribution à recréer des villages tels qu'on rêverait qu'ils soient. »

— **Flore Berlingen**, sociétaire de Villages Vivants



« Villages Vivants, c'est plus qu'une promesse. C'est une contribution concrète et durable pour recréer ou maintenir des villages dynamiques et accueillants. »

— **Sylvain DUMAS**, co-directeur et sociétaire de Villages Vivants

Trois nouveaux lieux en 2026 grâce à l'épargne citoyenne

Après avoir ouvert son 30ème lieu à Venon en Isère ([Le Petit Bistro](#)), Villages Vivants signera l'achat de trois autres lieux d'ici la fin de l'année :

- **[Le Bouche à Oreille](#) à Simorre dans le Gers (32)**
Ce café-restaurant culturel existe depuis 10 ans et Villages Vivants achètera le local début novembre, garantissant la pérennité du lieu et sa propriété collective.
- **Aux Tablées à Riverie dans le Rhône (69)**
L'achat par Villages Vivants de l'ancienne auberge-restaurant située sur la place du marché est prévu courant novembre afin de permettre la reprise de cette activité par un collectif, avec une ouverture envisagée mi 2026 après une phase de travaux.
- **[L'Usine Vivante](#) à Crest dans la Drôme (26)**
Ce tiers-lieu de bureaux et ateliers partagés sera co-acheté par Villages Vivants courant décembre, garantissant la pérennité de l'activité.

En savoir plus sur la campagne

Objectif de la campagne : 1,5 million d'euros d'ici le 31/12/2025

Montant déjà collecté : 500 000 € (soit un tiers)

Forme de l'investissement : parts sociales à partir de 100 € et titres participatifs à partir de 1000 €

Public visé : particuliers, entreprises, collectivités

A propos de Villages Vivants

Depuis 8 ans, la coopérative immobilière et solidaire Villages Vivants achète, rénove et loue des locaux pour ouvrir des épiceries, cafés, auberges et tiers-lieux dans les territoires ruraux. Présente dans 13 départements (3 régions) du quart sud-est de la France, la coopérative a acquis son 30^{ème} lieu à Venon en Isère (38) en 2025. Villages Vivants comptabilise 190 emplois abrités sur les lieux (63% de femmes salariées). 16 millions d'euros ont été collectés depuis 2018.

En savoir plus

- [Dossier de Presse 2025](#)
- [Sélection photos](#)

Contact presse

Florentine Collette

Attachée de presse

06 58 72 21 42

florentine@florentinecollette.fr

Florie Gaillard

Responsable communication Villages Vivants

06 51 67 65 25

f.gaillard@villagesvivants.com

<https://www.villagesvivants.com/entrezcestouvert/>
[Instagram](#) / [LinkedIn](#)